

CFDT-IMPOTS

Dépêche 24/02

Liste d'aptitude d'agent à contrôleur année 2003

Les agents C désirant postuler à la liste d'aptitude à contrôleur de 2ème classe pour l'année 2003 doivent déposer leur demande impérativement avant le **12 septembre 2002**

(PBO J-65-02 V du 5 juillet 2002 accessible uniquement sur Eole)

Calendrier pour la Liste d'aptitude à contrôleur	
Dépôt de la demande par l'agent	Au plus tard le 12 septembre 2002
Tenue de la CAPL	Au plus tard le 18 octobre 2002
Envoi à la DG par les DSF	Au plus tard le 5 novembre 2002
des dossiers « exceptionnels »	-
Sortie du projet sur EOLE	3 février 2003
Tenue de la CAPN	6 février 2003
Nomination à contrôleur	1er septembre 2003

Conditions statutaires pour postuler

Les agents doivent au 31 décembre 2003 :

- Justifier de 15 ans de services effectifs en qualité de fonctionnaire
- Etre âgé de plus de 40 ans (nés en 1963 ou avant)
- Etre en activité à la date de la CAPL et à la date de la promotion soit le 1er septembre 2003.

La demande

Les agents doivent produire une demande écrite auprès de leur direction d'affectation dont ils relèveront au 1er septembre 2002.

C'est donc la CAPL de la direction d'affectation de l'agent à cette date qui examinera la demande.

La sélection

L'administration rappelle à juste titre que la sélection est extrêmement rigoureuse. Ainsi, en 2002, sur les 25 600 agents C remplissant les conditions statutaires, 160 ont pu bénéficier de la promotion. Seuls les candidats classés « exceptionnel » après avis de la CAPL sont examinés en CAPN.